



Conseil d'Administration du CCAS Séance du 6 mars 2025 – 14h30

CCAS – 135 rue des Plesses – 85180 LES SABLES D'OLONNE

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 21 janvier 2025

00 - INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Avis rendus par la Commission permanente (aides à la restauration scolaire et secours exceptionnels)

CCAS

- 01_DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 02_DOCUMENT UNIQUE DE DELEGATION
- 03_GROUPEMENT DE COMMANDE_FOURNITURE TOUTES ENERGIES
- 04_GROUPEMENT DE COMMANDE_ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES
- 05_RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

LES CORDELIERS

- 06_COMPTE DE GESTION 2024
- 07_ÉTAT REALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2024
- 08_AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- 09_BESOINS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS 2025
- 10_CONSTITUATION D'UNE PROVISION

LES VALLÉES

- 11_COMPTE DE GESTION 2024
- 12_ERRD 2024
- 13_AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- 14_BESOINS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS 2025

LES FLEURS SALINES

- 15_COMPTE DE GESTION 2024
- 16_COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- 17_AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- 18_TABLEAU DES EFFECTIFS

LES GENETS D'OR

- 19_COMPTE DE GESTION 2024
- 20_COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- 21_AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- 22_TABLEAU DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

- Actualités CCAS
- Actualités des établissements



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS-DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° : D_2025_03_06_N°01

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Il est rappelé que l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles offre la possibilité au Conseil d'Administration de donner délégation de pouvoirs au Président ou au Vice-président dans l'exercice de huit attributions expressément désignées et pour la durée du mandat :

1. Attribution de prestations dans le domaine de l'action sociale ;
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée désormais prévue à l'article L 2123-1 du code de la commande publique ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion de contrats d'assurance ;
5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;

6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7. Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans tous domaines et devant toutes les juridictions ;

8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2.

Par ailleurs, l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que : « sauf disposition contraire figurant dans la délibération du conseil d'administration portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci doivent être signées personnellement par le Président, le Vice-président ou le Vice-président délégué ».

Lorsqu'elles sont autorisées, les délégations de signature permettent à l'autorité administrative de se décharger de certaines tâches sans qu'elle soit dessaisie de ses pouvoirs : il s'agit d'une mesure de bonne administration qui permet d'accélérer le traitement des dossiers au quotidien.

* * *

Considérant la nécessité de garantir le bon fonctionnement du CCAS,

Vu l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De donner au Président, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoirs pour l'ensemble des domaines visés dans l'article R123-21

2. D'étendre cette délégation à la Vice-présidente en cas d'absence ou d'empêchement du Président, pour la durée de son mandat, dans les mêmes domaines, conformément aux termes de l'article R123-21

3. D'autoriser les délégations de signature au directeur du CCAS, aux directeurs d'Ehpad ou de résidences autonomie, au responsable de l'action sociale, conformément aux termes de l'article R123-21 dans la matière suivante : « Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée désormais prévue à l'article L2123-1 du code de la commande publique »

4. D'autoriser les délégations de signature au directeur du CCAS, au responsable de l'action sociale et aux travailleurs sociaux, conformément aux termes de l'article R123-21 dans les matières suivantes :

- « Attribution de prestations dans le domaine de l'action sociale » ;

- « Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 ».

5. De demander au Président, au Vice-Président, conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, de rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation à chaque séance du Conseil d'Administration.

6. D'abroger la délibération du 27 juillet 2020, portant sur le même objet, à compter du 6 mars 2025.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS-DOCUMENT UNIQUE DE DELEGATION (DUD)

Délibération n° : D_2025_03_06_N°02

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, au rang desquels figurent les établissements d'hébergement pour personnes âgées, lorsque le gestionnaire confie à un professionnel la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux, il précise par écrit, dans un document unique, les compétences et les missions confiées par délégation à ce professionnel (article D.312-176-5 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles -CASF-).

Ce document définit la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
- gestion et animation des ressources humaines ;
- gestion budgétaire, financière et comptable ;
- coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

Cette obligation d'établir un document unique de délégation est également opposable aux établissements ou services sociaux ou médico-sociaux gérés par un CCAS (article D312-176-10 du CASF).

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer les documents uniques de délégation à destination des directeurs d'établissement pour personnes âgées ;
2. de rendre destinataires d'une copie de ce document la ou les autorités publiques qui ont délivré l'autorisation des établissements concernés, les administrateurs, ainsi que les conseils de la vie sociale visés à l'article L.311-6 ;
3. d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à effectuer toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.





DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS_GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE TOUTES ENERGIES

Délibération n° : D_2025_03_06_N°03

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRI-CHEZ Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de Vendée (SYDEV) propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture de toutes énergies (électricité, gaz naturel, propane, ...) ainsi que les services associés, afin de renouveler les marchés actuels, dont la Ville des Sables d'Olonne est membre et qui prennent fin au 31 décembre 2026.

L'ensemble des personnes morales poursuivant une mission d'intérêt général et ayant leur siège en Vendée sont admises à participer au groupement.

Le segment d'achat des énergies représente un volume conséquent pour le Centre Communal d'Action Sociale et ses établissements puisqu'ils ont consommé, en 2024, 239 021,04 € d'électricité pour 5 points de livraison et 288 511,29 € de gaz pour 6 points de livraison.

Cette nouvelle adhésion serait donc un vecteur important d'économies, le groupement de commandes devant permettre une mise en concurrence plus efficace et plus attrayante pour les fournisseurs d'énergie, et en conséquence d'obtenir des prix plus intéressants.

Le Centre Communal d'Action Sociale et ses établissements seraient redevables envers le SYDEV d'une participation annuelle dépendant du nombre de points de livraison et de leur puissance, dont le montant serait d'environ 873 € en application de la convention de groupement, ce montant pouvant évoluer en fonction de l'évolution des réseaux du Centre Communal d'Action Sociale.

Le groupement sera constitué pour une durée illimitée, la collectivité pouvant cependant se retirer au terme des marchés dont elle a souhaité bénéficier.

* * *

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Président ou son représentant à signer la convention de groupement pour la fourniture d'énergies, dont la coordination est assurée par le SYDEV.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS_GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Délibération n° : D_2025_03_06_N°04

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyril PALVADEAU, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Les Sables d'Olonne Agglomération, la Ville des Sables d'Olonne et le CCAS des Sables d'Olonne et ses établissements sont titulaires d'un contrat d'assurance statutaire. Ces contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2025. Compte tenu des mutualisations de services entre l'Agglomération, la Ville des Sables d'Olonne et le CCAS des Sables d'Olonne et ses établissements, il est proposé de mettre en place un groupement de commande afin de bénéficier des mêmes garanties et du même assureur.

Il s'agirait dans un premier temps de s'adjointre les services d'un cabinet spécialisé afin de nous assister dans l'étude des besoins, la rédaction du cahier des charges et l'analyse des offres reçues (convention 1), et dans un deuxième temps, de lancer la consultation relative à l'assurance Risques Statutaires (convention 2).

Pour la réalisation de l'objet du groupement, Les Sables d'Olonne d'Agglomération est désignée par les membres du groupement comme le coordonnateur du groupement pour la passation, la signature et la notification des marchés.

Chaque membre adhère au groupement de commandes par le vote d'une délibération soumise à l'approbation de son assemblée délibérante.

Une convention doit être établie entre les trois parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement pour chaque marché, notamment :

AMO pour l'étude des besoins, la rédaction du cahier des charges, l'analyse des offres : consultation via une procédure adaptée, attribution du marché par le vice-président référent ;

Contrat d'assurance Risques Statutaires : consultation via un appel d'offres ouvert - la Commission d'appel d'offres du coordonnateur attribuera le marché allotie, avec un lot pour le CCAS et ses établissements et un lot pour la Ville et l'Agglomération.

Chaque membre du groupement estime ses dépenses selon la répartition suivante :

	Lot 1		Lot 2
	<i>Ville des Sables d'Olonne</i>	<i>Les Sables d'Olonne Agglomération</i>	<i>CCAS des Sables d'Olonne et ses établissements</i>
AMO pour la rédaction et la passation du marché	2 000,00 € HT	2 000,00€ HT	2 000,00 € HT
Assurance risques statutaires (montant sur la durée du contrat)	520 000,00 €	400 000,00 €	1 380 000,00 €

Le marché d'AMO sera d'une durée de 1 an. Le marché Assurance Risques statutaires sera lancé pour une durée de 4 ans.

Les frais de publicité inhérents à ces consultations seront assumés à parts égales entre chacun des membres du groupement. En pratique, le coordonnateur réglera les factures concernées et émettra un titre de recette à l'attention de l'autre membre du groupement.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes pour le renouvellement des contrats d'assurance Risques Statutaires avec la Ville des Sables d'Olonne et l'Agglomération des Sables d'Olonne
- D'ACCEPTER les termes des deux conventions constitutives du groupement de commandes ci-annexé ;
- D'ACCEPTER que les Sables d'Olonne Agglomération soit désignée comme coordonnateur du groupement ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS-RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Délibération n° : D_2025_03_06_N°05

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 du CCAS est présenté ci-dessous. Il est proposé d'en débattre dans le cadre de la procédure préalable au vote du budget.

Depuis la loi « Administration territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel le 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs du CCAS.

Ainsi, dorénavant le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président du CCAS sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département. Le public est informé de la mise à disposition de ce document par tout moyen. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport d'orientation budgétaire 2025 du CCAS reprend les grandes lignes et orientations du budget principal du CCAS.

1- Vue générale :

	BP 2024	CA 2024	BP 2025 prév.
Dépenses de fonctionnement	4 889 628,34 €	4 538 977,58 €	4 459 000 €
Recettes de fonctionnement	4 889 628,34 €	4 860 561,33 €	4 459 000 €
Solde		321 583,75 €	
Dépenses d'investissement	306 135,54 €	78 530,12 €	1 080 850 €
Recettes d'investissement	306 135,54 €	189 224,97 €	1 080 850 €
Solde		110 694,85 €	

2 – Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	2024 Réalisé	2025 DOB	Chapitres	2024 Réalisé	2025 DOB
011 – Charges à caractère général	322 265,30 €	222 000 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté	697 828,34 €	322 000 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	3 494 965,32 €	3 600 000 €	013 – Atténuations de charges	875 590,18 €	900 000 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 452,20 €	67 600 €	74 – Dotations et participations		
			Commune	1 100 000 €	1 075 000 €
			Département	12 947,75 €	8 000 €
			Autres	0 €	2 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	655 422,02 €	550 000 €	75 – Autres produits de gestion courante	222 351,15 €	200 000 €
66 – Charges financières	9 872,74 €	8 000 €	77 – Produits spécifiques	3 420,08 €	2 000 €
023 – Virement section Investissement		11 400 €	70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	1 948 423,83 €	1 950 000 €
TOTAL	4 538 977,58 €	4 459 000 €	TOTAL	4 860 561,33 €	4 459 000 €

a) Dépenses

Le budget du CCAS devrait s'équilibrer **en fonctionnement à 4 459 000 €**, soit une baisse de **8,8 % par rapport au BP 2024**, mais de 1,75 % par rapport aux dépenses réalisées en 2024.

Les **charges de personnel** sont en augmentation, du fait de la hausse des cotisations CNRACL (+ 3 points) et URSSAF (+ 1 point) à compter du 1^{er} janvier 2025, à des ajustements liés aux titres restaurant et aux obligations des collectivités en matière de participation à la prévoyance.

Par ailleurs, des conventions de prestations de service seront établies pour tenir compte des services communs STS, DRH, finances mobilisés pour le compte du CCAS. La charge liée à ces conventions de prestations de services est estimée à 74 828 € :

- volet Services techniques spécialisés : 500 heures au titre de la maintenance sécuritaire (résidences et CCAS), valorisée à 13 660 €
- volet Ressources humaines : 1 ETP, valorisé à 43 168 €
- volet Finances : 0,65 ETP, valorisé à 20 000 €

Les charges à caractère général sont en baisse à 222 000 € compte tenu de la fin de la mission SSIAP à la résidence des Genêts d'Or, les travaux de conformité étant achevés.

Au chapitre 65, un montant de 477 000 € est provisionné pour équilibrer exceptionnellement les budgets des résidences autonomies si besoin.

A noter : les EHPAD n'ont pas perçu de subvention d'équilibre du CCAS en 2024, compte tenu des importants excédents constatés en fin d'année 2024. Compte tenu des charges RH habituellement compensées par la Ville au titre de la politique salariale, et des nouvelles charges à compenser en 2025 (prévoyance), le besoin de subvention d'équilibre calculé pour 2025 est de 99 090 € pour l'EHPAD Les Cordeliers et de 121 125 € pour l'EHPAD Les Vallées. Ce montant n'est pas inscrit au BP 2025, compte tenu notamment des incertitudes tarifaires.

73 000 € sont prévus pour les aides (article 65134 – 68 000 €) et les bons alimentaires et bons d'essence (article 65138 – 5 000 €) compte tenu du contexte économique.

Enfin, 11 400 € d'autofinancement serviront à couvrir une partie des dépenses d'investissement 2024.

b) Recettes

Les recettes de fonctionnement, sont composées pour l'essentiel :

- Du report des excédents de 2024 (322 000 €),
- De la subvention de la Ville (1 075 000 €, moins élevée qu'en 2024 du fait du montant des excédents)
- Du remboursement par les résidences autonomie des charges de personnels avancées par le CCAS (1 950 000 €).
- Elles sont complétées par les revenus des immeubles (200 000 €) et les atténuations de charges (900 000 €).

3 – Investissement

DÉPENSES			RECETTES		
Chapitres	2024 Réalisé	2025 DOB	Chapitres	2024 Réalisé	2025 DOB
			001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	123 507,20 €	110 695 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	33 501,69 €	24 000 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 452,20 €	67 600 €
20 - Immobilisations incorporelles	240,00 €	54 000 €	10 – F.C.T.V.A.	3 965,66 €	1 400 €
21 – Immobilisations corporelles	42 201,22 €	997 850 €	10 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €
27 – Autres immobilisations financières	2 587,21 €	5 000 €	13 – Subventions d'investissement		100 000 €
			16 – Emprunts et dettes assimilées	5 014,91 €	784 755 €
			27 – Autres immobilisations financières	285,00 €	5 000 €
			021 – Virement de la section fonctionnement		11 400 €
TOTAL	78 530,12 €	1 080 850 €	TOTAL	189 224,97 €	1 080 850 €

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de **1 080 850 €** pour 2025.

Elles concerneront :

- Pour 947 850 €, le financement du projet Habitat inclusif, estimé à 877 850 € d'acquisition, 15 000 € de frais et 54 000 € d'études. A cette étape, une subvention d'investissement de 100 000 € sera recherchée auprès du Département. Pour financer cette première phase du projet, un recours à l'emprunt à hauteur de 785 000 € apparaît nécessaire.

Les travaux à conduire en 2026 sont estimés à 400 000 €. Des subventions complémentaires seront recherchées courant 2025.

- Pour 105 000 €, des travaux courants sur les bâtiments appartenant au CCAS
- Une somme de 24 000 € pour le remboursement du capital emprunté et des cautions.

Les autres immobilisations financières nous permettront si besoin de proposer des prêts plutôt que des secours dans certaines situations sociales (5 000 €).

Les dépenses s'équilibrent grâce à un excédent de 2024 à hauteur de 110 695 € et à un autofinancement de 11 400 €.

4 – Évolutions des effectifs

Tableau des effectifs CCAS (hors établissements) au 1^{er} janvier 2025

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Attaché principal	A	1	1	
	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	2,5	2,5	
	Adjoint Administratif	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		6,5	6,5	
Sociale	Assistant socio-éducatif	A	3,8	3,8	1
	Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe	C	0,57	0	
	Agent Social	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE		5,37	4,8	1
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	0,63	0	
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		0,63	0	
TOTAL EMPLOIS			12,5	11,3	1

Tableau des effectifs des Genêts d'Or au 1^{er} janvier 2025

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	Adjoint administratif	C	0,8	0,8	1
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		1,8	1,8	1
Sociale	Agent Social Principal de 1 ^{re} classe	C	4	4	
	Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2	
	Agent Social	C	9,5	8	1
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE		16,5	14	1
Technique	Agent de maîtrise principal	C	1	0	
	Agent maîtrise	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		2	1	
TOTAL EMPLOIS			20,3	16,8	2

Tableau des effectifs des Fleurs Salines au 1^{er} janvier 2025

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	1	
	Adjoint Administratif	C	1	1	
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE			3	3	
Médico Sociale	Aide-soignant de classe supérieure	B	1	1	
	TOTAL FILIÈRE MÉDICO SOCIALE		1	1	
Sociale	Agent Social Principal de 1 ^{re} classe	C	3	3	
	Agent Social Principal de 2 ^e classe	C	3	3	
	Agent Social	C	10	8	
TOTAL FILIÈRE SOCIALE			16	14	
Technique	Technicien	B	1	1	
	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	1	1	
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE			2	2	
TOTAL EMPLOIS			22	20	

Evolution des dépenses de personnel

	BP 2024	CA 2024	BP 2025 prév.
Chapitre 012	3 800 000 €	3 494 965,32 €	3 600 000 €

5 - Dette

Objet	Montant	Durée	Fin remboursement	Montant annuité
Rénovation Cabinet des Salines	340 000,00 €	20 ans	Décembre 2036	21 318,64 €
	150 000,00 €	20 ans	Avril 2038	9 200,09 €

A noter : le prêt dédié à la rénovation de la résidence Ile Vertime a été intégralement remboursé en 2024.

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport d'orientation budgétaire 2025 ci-dessus présenté.



Florence PINEAU

vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE - EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS – COMPTE DE GESTION 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°06

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter l'EPRD de l'Exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, d'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a été satisfait :

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir :

1° - statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

2° - statuer sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* * *

Considérant le compte de gestion 2024 du budget annexe EHPAD LES CORDELIERS transmis par la direction départementale des finances publiques ;

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur du budget annexe EHPAD LES CORDELIERS, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.





DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE - EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS – ERRD 2024

Délibération n° : D_2024_04_09_N°07

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyril PALVADEAU, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

L'EHPAD Résidence Les Cordeliers n'est plus soumis à rendre un Compte Administratif, mais un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉS (CRP + CRA) - EXERCICE 2024

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	605 436,48 €	504 835,96 €	4 041 209,74 €	4 127 937,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 936 348,42 €	2 772 708,66 €	172 303,41 €	98 890,81 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	685 222,58 €	432 751,84 €	13 494,33 €	41 485,37 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 227 007,48 €	3 710 296,46 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	558 016,72 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	4 227 007,48 €	4 268 313,18 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT)(1)	+ €	558 016,72 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	331 021,01 €	63 589,59 €	11 762,18 €	11 762,18 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
SOUS-TOTAL 1	331 021,01 €	621 606,31 €	11 762,18 €	11 762,18 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTORFINANCEMENT (si 1>0)	319 258,83 €	609 844,13 €	- €	- €	INSUFFISANCE D'AUTORFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	7,55%	14,29%	0,00%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTORFINANCEMENT	- €	- €	319 258,83 €	609 844,13 €	CAPACITE D'AUTORFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	37 862,12 €	44 128,65 €	20 000,00 €	42 483,90 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	1 001 518,60 €	170 469,12 €	959 380,72 €	17 862,12 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	1 039 380,72 €	214 597,77 €	1 298 639,55 €	670 190,15 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	259 258,83 €	455 592,38 €	- €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	1 298 639,55 €	670 190,15 €	1 298 639,55 €	670 190,15 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)		- €		- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2024	1 607 927,65 €	1 607 927,65 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	259 258,83 €	455 592,38 €
FRNG au 31 décembre 2024	1 867 186,48 €	2 063 520,03 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2024	- 166 149,57 €	- 166 149,57 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période		140 126,74 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période		18 702,02 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2024	- 166 149,57 €	- 44 724,85 €

TRESORERIE - EXERCICE 2024

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2024	1 774 077,22 €	1 774 077,22 €
Variation de trésorerie de la période	259 258,83 €	334 167,66 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	2 033 336,05 €	2 108 244,88 €

COMPTE DE RESULTATS PAR SECTION

	TOTAL		Répartition par section					
	Prévu	Réalisé	Hébergement		Dépendance		Soins	
Gr.I Exploitation courante	605 436,48	504 835,96	512 880,48	412 151,74	42 032,40	45 388,68	50 523,60	47 295,54
Gr.II Charges afférentes au personnel	2 936 348,42	2 772 708,66	1 122 567,88	1 085 570,98	576 566,08	601 530,14	1 237 214,46	1 085 607,54
Gr.III Charges afférentes à la structure	685 222,58	432 751,84	522 907,32	275 795,31	40 096,66	42 114,10	122 218,60	114 842,43
TOTAL CHARGES	4 227 007,48	3 710 296,46	2 158 355,68	1 773 518,03	658 695,14	689 032,92	1 409 956,66	1 247 745,51
Gr.I Produits de la tarification	4 041 209,74	4 135 443,55	2 074 526,09	2 062 385,94	616 775,14	608 696,50	1 349 908,51	1 464 361,11
Gr.II Autres produits relatifs à l'exploitation	172 303,41	91 384,26	71 967,41	46 834,79	41 870,00	17 352,25	58 466,00	27 197,22
Gr.III Produits financiers exceptionnels et non encaissables	13 494,33	41 485,37	11 862,18	41 035,38	50,00	0,00	1 582,15	449,99
Total produits	4 227 007,48	4 268 313,18	2 158 355,68	2 150 256,11	658 695,14	626 048,75	1 409 956,66	1 492 008,32
RESULTAT COMPTABLE		558 016,72	0,00	376 738,08	0,00	-62 984,17	0,00	244 262,81
Résultat inclus au budget		56 401,51		20 000,00		6 401,51		30 000,00
RESULTAT A AFFECTER		614 418,23		396 738,08		-56 582,66		274 262,81
							217 680,15	

* * *

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de déclarer que chacune des comptabilités annexes est conforme avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE - EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°08

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyril PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Détermination et affectation des résultats :

Détermination des résultats

	N° de compte	Compte	EHPAD 850025603
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	558 016,72 €
		Déficit (sans signe "-")	

Reports à nouveau des exercices antérieurs

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	56 401,51 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	614 418,23 €
---	---------------------------------	---------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	334 418,23 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement	140 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
	10686 (2)	Réserves de compensation des déficits	
		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	140 000,00 €
	10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")	
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			614 418,23 €

Suivi de l'affectation des résultats sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	473 659,88 €	140 000,00 €	613 659,88 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	2 019,68 €		2 019,68 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	58 969,38 €		59 969,38 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	593 046,99 €	140 000,00 €	733 046,99 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	56 401,51 €	334 418,23 €	390 819,74 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

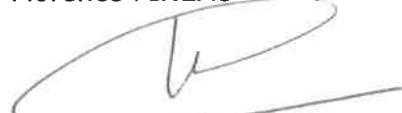
* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessus, à savoir :

- | | |
|--|--------------|
| - au c/110(34) report à nouveau | 390 819,74 € |
| - au c/10682 réserves affectées à l'investissement | 140 000,00 € |
| - au c/10687(34) réserve de compensation des charges d'amortissement | 140 000,00 € |



Florence PINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. PINEAU".

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS - EHPAD RESIDENCE LES CORDELIERS - BESOINS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS

Délibération n° : D_2025_03_06_N°09

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Par délibération du 21 janvier 2025, le Conseil d'Administration a :

- adopté le tableau des emplois saisonniers proposé à compter du 1er janvier 2025 ;
- adopté le tableau des emplois pour des besoins occasionnels à compter du 1er janvier 2025 ;
- autorisé Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à procéder au recrutement des agents ;
- fixé leur rémunération sur la base de l'échelon du grade correspondant à l'emploi occupé, le niveau de qualification et l'expérience professionnelle des agents ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.

Les échéances de l'évaluation HAS, du remaniement du système qualité pour les établissements du CCAS nécessitent de concourir à un renfort administratif, à mi-temps sur chacun des EHPAD.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

L'article 3 de la loi modifiée du 26 janvier 1984 prévoit en outre que la collectivité peut recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois, et pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les demandes présentées ci-dessous pour l'EHPAD Résidence Les Cordeliers constituent un maximum qui ne sera atteint que si les besoins des services le justifient.

1- Besoins saisonniers :

Services	Grades	Fonctions	Nombre d'agents	Nombre d'heures	ETP annuel
EHPAD Résidence Les Cordeliers	Auxiliaire de soins	AS ou AMP	3	910	0,5
EHPAD Résidence Les Cordeliers	Agent social	Agent de service	3	910	0,5

2- Besoin occasionnels :

Services	Grades	Fonctions	Nombre d'agents	Nombre d'heures	ETP annuel
EHPAD Résidence Les Cordeliers	Adjoint administratif	Agent d'accueil assurant le rôle de référent qualité	1	1000	0,62
EHPAD Résidence Les Cordeliers	Agent social	Agent de restauration et d'hôtellerie	3	3857	2,4
EHPAD Résidence Les Cordeliers	Auxiliaire de soins	Aide-soignant ou AMP	3	3857	2,4

* * *

Vu l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des emplois saisonniers ainsi proposé à compter du 7 mars 2025 ;
- d'adopter le tableau des emplois pour des besoins occasionnels à compter du 7 mars 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à procéder au recrutement des agents ;
- de fixer leur rémunération sur la base de l'échelon du grade correspondant à l'emploi occupé, le niveau de qualification et l'expérience professionnelle des agents ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS – CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Délibération n° : D_2025_03_06_N°10

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Par délibération du dix-sept décembre 2024, afin de réaliser une provision ayant pour objet d'anticiper les surcoûts liés aux travaux à venir, le Conseil d'administration du CCAS des Sables d'Olonne a décidé :

- D'accepter de réaliser une provision sur l'exercice 2024, par un mandat au compte 68742, d'un montant de 269 000 €
- De dire que cette provision est au titre d'une partie des surcoûts qui seront engendrés par les futurs travaux liés au projet de nouvel établissement,

Cependant, le compte budgétaire nécessitait une autorisation du département au préalable.

Aussi, cette provision n'a pu être réalisée en 2024 et est intégrée au résultat excédentaire de 2024.

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de réaliser cette provision sur l'exercice 2025, par un mandat au compte 6815, d'un montant de 269 000 € ;
- De dire que cette provision est au titre d'une partie des surcoûts qui seront engendrés par les futurs travaux liés au projet de nouvel établissement.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE - EHPAD RÉSIDENCE LES VALLEES – COMPTE DE GESTION 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°11

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter l'EPRD de l'Exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, d'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a été satisfait :

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir :

- 1° - Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- 2° - Statuer sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* * *

Considérant le compte de gestion 2024 du budget annexe EHPAD RESIDENCE LES VALLEES transmis par la direction départementale des finances publiques ;

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur du budget annexe EHPAD RESIDENCE LES VALLEES, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE - EHPAD RÉSIDENCE LES VALLEES – ERRD 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°12

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyril PALVADEAU, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

L'EHPAD Résidence Les Vallées n'est plus soumis à rendre un Compte Administratif, mais un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉS - Exercice 2024

	CHARGES		PRODUITS		
	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisés	
Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	566 465,09 €	519 050,02 €	3 724 080,10 €	3 718 390,27 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : Charges afférentes au personnel	2 574 241,01 €	2 345 678,30 €	116 051,00 €	158 117,39 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : Charges afférentes à la structure	734 625,00 €	734 959,85 €	35 200,00 €	42 899,20 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 875 331,10 €	3 599 688,17 €	3 875 331,10 €	3 919 406,86 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	319 718,69 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	3 875 331,10 €	3 919 406,86 €	3 875 331,10 €	3 919 406,86 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - Exercice 2024

	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	319 718,69 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	365 969,00 €	387 869,22 €	35 200,00 €	35 197,81 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virés au résultat
Sous Total 1	365 969,00 €	707 587,91 €	35 200,00 €	35 197,81 €	Sous Total 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (1-2>0)	330 769,00 €	672 390,10 €	- €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	8,54%	17,16%	0,00%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT - Exercice 2024

	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	330 769,00 €	672 390,10 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	310 000,00 €	298 644,84 €	40 000,00 €	26 330,12 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	116 500,00 €	101 519,99 €	9 220,00 €	9 257,24 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	426 500,00 €	400 164,83 €	379 989,00 €	707 977,46 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	307 812,63 €	46 511,00 €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	426 500,00 €	707 977,46 €	426 500,00 €	707 977,46 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - Exercice 2024

	Prévu	Réalisé
FRNG au 1er janvier	1 064 602,57 €	1 064 602,57 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-46 511,00 €	307 812,63 €
FRNG au 31 décembre	1 018 091,57 €	1 372 415,20 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2024

	Prévu	Réalisé
BFR au 1er janvier 2024	- 60 825,23 €	- 60 825,23 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	- €	86 061,75 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	- €	- €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2024	- 60 825,23 €	25 236,52 €

TRESORERIE - Exercice 2024

	Prévu	Réalisé
Trésorerie au 1er janvier	1 125 427,80 €	1 125 427,80 €
Variation de trésorerie de la période	- 46 511,00 €	221 750,88 €
FRNG au 31 décembre	1 078 916,80 €	1 347 178,68 €

COMPTE DE RESULTATS PAR SECTION

COMPTE DE RESULTATS PAR SECTION - Exercice 2024								
	TOTAL		Répartition par section					
			Hébergement		Dépendance		Soins	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
TOTAL DES CHARGES	3 875 331,10 €	3 599 688,17 €	1 932 766,38 €	2 019 113,26 €	521 535,50 €	580 195,83 €	1 421 029,22 €	1 000 379,08 €
TOTAL DES PRODUITS	3 875 331,10 €	3 919 406,86 €	1 932 766,38 €	1 932 485,47 €	521 535,50 €	526 189,26 €	1 421 029,22 €	1 460 732,13 €
RESULTAT COMPTABLE	- €	319 718,69 €	- €	86 627,79 €	- €	54 006,57 €	- €	460 353,05 €
RESULTAT COMPTABLE (global soin et dépendance)	- €	319 718,69 €	- €	86 627,79 €				406 346,48 €
RESULTAT INCLUS AU BUDGET	- €	75 208,64 €	- €	- €				75 208,64 €
RESULTAT A AFFECTER	- €	394 927,33 €	- €	86 627,79 €				481 555,12 €

* * *

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de déclarer que chacune des comptabilités annexes est conforme avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS – BUDGET ANNEXE - EHPAD RÉSIDENCE LES VALLEES – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°13

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 850016601		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent	406 346,50 €		406 346,50 €
		Déficit (sans signe "-")		86 627,81 €	86 627,81 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	75 208,64 €	75 208,64 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)	481 555,14 €	-86 627,81 €	394 927,33 €
--	---------------------------------	--------------	--------------	--------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	110 000,00 €	110 000,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement	150 000,00 €	150 000,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits	100 000,00 €	-34 651,11 €
		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	121 555,14 €	121 555,14 €
	10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		-51 976,70 €
				-51 976,70 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			481 555,14 €	-86 627,81 €
				394 927,33 €

Suivi de l'affectation des résultats

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	720 170,41 €	150 000,00 €	870 170,41 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	21 225,76 €		21 225,76 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	489 220,65 €	65 348,89 €	554 569,54 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	194 885,10 €	69 578,44 €	264 463,54 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	75 208,64 €	110 000,00 €	185 208,64 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessus, à savoir :

* Résultat 2024 - Section Hébergement : - 86 627,81 €

=> - 34 651,11 € en reprise sur la réserve de compensation des déficits au compte 10686

=> - 51 976,70 € en reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement au compte 10687

* Résultat 2024 - Section Soins et Dépendance : 481 555.14 €

=> 110 000 € en Report à nouveau au compte 110

=> 150 000 € en Réserve d'investissement au compte 10682

=> 100 000 € en Réserve de compensation des déficits au compte 10686

=> 121 555.14 € en Réserve des charges d'amortissement au compte 10687



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : CCAS – EHPAD RESIDENCE LES VALLEES – BESOINS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS

Délibération n° : D_2025_03_06_N°14

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyril PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Par délibération du 21 janvier 2025, le Conseil d'Administration a :

- Adopté le tableau des emplois saisonniers proposé à compter du 1er janvier 2025 ;
- Adopté le tableau des emplois pour des besoins occasionnels à compter du 1er janvier 2025 ;
- Autorisé Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à procéder au recrutement des agents ;
- Fixé leur rémunération sur la base de l'échelon du grade correspondant à l'emploi occupé, le niveau de qualification et l'expérience professionnelle des agents ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.

Les échéances de l'évaluation HAS, du remaniement du système qualité pour les établissements du CCAS nécessitent de concourir à un renfort administratif, à mi-temps sur chacun des EHPAD.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

L'article 3 de la loi modifiée du 26 janvier 1984 prévoit en outre que la collectivité peut recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois, et pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les demandes présentées ci-dessous pour l'EHPAD Résidence Les Vallées constituent un maximum qui ne sera atteint que si les besoins des services le justifient.

1- Besoins saisonniers :

Services	Grades	Fonctions	Nombre d'agents	Nombre d'heures	ETP annuel
EHPAD Résidence Les Vallées	Auxiliaire de soins	AS ou AMP	3	910	0,5
EHPAD Résidence Les Vallées	Agent social	Agent de service	3	910	0,5

2- Besoin occasionnels :

Services	Grades	Fonctions	Nombre d'agents	Nombre d'heures	ETP annuel
EHPAD Résidence Les Vallées	Adjoint administratif	Agent d'accueil	1	910	0,5
EHPAD Résidence Les Vallées	Agent social	Agent de restauration et d'hôtellerie	3	3857	2,4
EHPAD Résidence Les Vallées	Auxiliaire de soins	Aide-soignant ou AMP	3	3857	2,4

* * *

Vu l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des emplois saisonniers ainsi proposé à compter du 7 mars 2025 ;
- d'adopter le tableau des emplois pour des besoins occasionnels à compter du 7 mars 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à procéder au recrutement des agents ;
- de fixer leur rémunération sur la base de l'échelon du grade correspondant à l'emploi occupé, le niveau de qualification et l'expérience professionnelle des agents ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : BUDGET ANNEXE RESIDENCE LES FLEURS SALINES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°15

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Après avoir présenté le budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES de l'exercice 2024 et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des tiers, ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à payer ;

Après vous être assuré que le receveur du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant le compte de gestion 2024 du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES transmis par la direction départementale des finances publiques ;

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES – APPROBATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°16

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAI-NÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidence informe l'assemblée :

Après avoir présenté les différents comptes et différents groupes de l'exercice 2024 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES pour le Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'Ordonnateur,

- Considérant que l'Ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances du budget annexe RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles ;

- Procédant au règlement définitif du budget 2024 ;
- Le document tel qu'il est joint à la présente délibération et constituant le Compte Administratif du budget annexe RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES pour l'exercice 2024 ;

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 RESIDENCE LES FLEURS SALINES
SECTION FONCTIONNEMENT

article	LIBELLE M22	BP 2024	TOTAL DM	TOTAL	REALISE
	Dépenses				
60	GROUPE 1 – ACHATS				
60611	Eau & assainissement	20 000,00 €	0 €	20 000,00 €	16 971,11 €
60612	Energie, électricité	77 000,00 €	-20 000,00 €	57 000,00 €	57 435,54 €
60613	Chauffage	70 000,00 €	1 000,00 €	71 000,00 €	74 967,82 €
60618	Autres fournitures non stockables	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	10 059,24 €
60621	Combustibles et carburants	500,00 €	200,00 €	700,00 €	572,52 €
60622	Produits d'entretien	17 000,00 €	2000,00 €	19 000,00 €	18 447,22 €
60624	Fournitures administratives	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	1 969,69 €
	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	2 500,00 €	1 000,00 €	3 500,00 €	2 983,87 €
606268	Fournitures hôtelières	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	4 968,52 €
	Autres fournitures consommables (habillement)	2 200,00 €	-300,00 €	1 900,00 €	2 046,68 €
6063	Alimentation	270 000,00 €	5 000,00 €	275 000 ,00 €	275 337,20 €
6066	Fournitures médicales	500,00 €	0,00 €	500,00 €	212,70 €
	TOTAL ACHATS	480 700,00 €	-11 100 €	469 600,00 €	465 972,11 €
62	GROUPE 1 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
6248	Transport divers	500,00 €	-500,00 €	0,00 €	0,00 €
6256	Missions	300,00 €	-300,00 €	0,00 €	0,00 €
6257	Réceptions	300,00 €	-300,00 €	0,00 €	0,00 €
6262	Frais de télécommunications	5 100,00 €	600,00 €	5 700,00 €	5 723,33 €
6288	Autres	43 000,00 €	0,00 €	43 000 €	30 174,14 €
	TOTAL GROUPE 1	529 900,00 €	-11 600,00 €	518 300 ,00 €	501 869,58 €
62	GROUPE 2 – PERSONNEL				
6215	Personnel affecté à l'établissement	1 065 000,00 €	70 000,00 €	1 135 000,00 €	1 076 225,85 €
6218	Autres personnels extérieurs	6 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €	8 805,43 €
6333	Participation des employeurs for° prof	2 000,00 €	-1 160,00 €	840,00 €	840,00 €
64784	Œuvres sociales	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €
	TOTAL GROUPE 2	1 073 000,00 €	71 840,00 €	1 145 140,00 €	1 085 871,28 €
	GROUPE 3 – STRUCTURE				
61	Services extérieurs				
6132	Locations immobilières	271 000,00 €	25 000 ,00 €	296 000,00 €	293 526,07 €
6135	Locations mobilières	2 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	931,71 €
61528	Autres	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	43 954,12 €
	Entretien et réparations sur bien mobiliers	16 000,00 €	1 000,00 €	17 000,00 €	19 579,95 €
61558	Primes d'assurances	9 000,00 €	1 532,52 €	10 532,52 €	10 532,52 €
6161	Documentation générale et technique	400,00 €	0,00 €	400,00 €	332,00 €
	total services extérieurs				
6231	Annonces et Insertions	600,00 €	0,00 €	600,00 €	342,44 €

63512	Taxes foncières	41 000,00 €	2 000 ,00€	43 000,00 €	40 874,00 €
63513	Autres impôts et taxes	12 000,00 €	1 000,00 €	13 000,00 €	11 253,00 €
68111	Dotations aux amortissements	88 343,61 €	0,00 €	88 353,61 €	0,00 €
68112	Immobilisations corporelles	0,00€	0,00 €	0,00 €	88 353,61 €
	TOTAL GROUPE 3	485 343,61 €	31 532,52 €	516 876,13 €	509 669,42 €
002	Déficit de fonctionnement reporté				
	TOTAL DEPENSES	2 088 543,61 €	31 532,52 €	2 180 316,13 €	2 097 410,28€
002	Excédent de fonctionnement	62 868,89 €	0,00 €	62 868,89 €	0,00 €
	GROUPE 2 – AUTRES PRODUITS				
706	Hébergement	1 290 000,00 €	30 307,09 €	1 320 307,09€	1 346 145,14 €
7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants...	465 000 €	0,00 €	465 000 €	468 527,16 €
7488	Autres (subvention CCAS + CDF)	250 289,86 €	-1 046,56€	249 243,30 €	49 243,30 €
	TOTAL GROUPE 2	2 005 289,86 €	29 260,53 €	2 034 550,39 €	1 863 915,60 €
	GROUPE 3 – PRODUITS FINANCIERS				
773	Mandats annulés				350,00 €
	Quote-part de subvention sur investissement	20 384,86	0,00 €	20 384,86	20 384,86
778	Autres produits exceptionnels	0,00€	62 511,99 €	62 511,99 €	260 701,25 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation		0,00 €	0,00 €	0,00 €
791	Transfert de charges d'exploitation		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL GROUPE 3	20 384,86 €	62 511,99 €	82 896,85 €	281 436,11 €
	TOTAL RECETTES	2 088 543,61 €	91 772,52 €	2 180 316,13 €	2 145 351,71 €
	EXCEDENT 2024				47 941,43 €
	Excédent 2023				62 868,89 €
	SOIT UN EXCEDENT REEL DE				110 810,32 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 RESIDENCE LES FLEURS SALINES
SECTION D'INVESTISSEMENT

article	LIBELLE M22	BP 2024	TOTAL	REALISE 2024
	DEPENSES			
1025	Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1392	Collectivités et établissements publics	20 384,86 €	20 384,86 €	20 384,86 €
1572	Provisions pour gros entretiens	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	12 000,00 €	12 000,00 €	3 453,25 €
218	Immobilisations corporelles	1 045,81 €	1 045,81 €	0,00 €
2181	Installation, agenc. et aménagement	500 000,00 €	500 000,00 €	77 874,82 €
2183	Matériel de bureau et Informatique	20 000,00 €	20 000,00 €	9 237,19 €
2182	Matériel de transport	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
2184	Acquisition de matériel Mobilier	40 000,00 €	40 000,00 €	6 712,02 €

2188	Autres immobilisations corporelles	82 150,22 €	82 150,22 €	1 668,00 €
	TOTAL DEPENSES	695 580,89 €	695 580,89 €	119 330,14 €
	RECETTES			
001	Excédent investissement reporté	594 191,47 €	594 191,47 €	0,00 €
10222	FCTVA	1045,81 €	1045,81 €	1045,81 €
1025	Dons et legs en capital	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnement	12 000,00 €	12 000,00 €	6 547,50 €
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
28181	Amortissements immob. bâtiment	65 382,14 €	65 382,14 €	65 382,14 €
	Amortissements immob. générales et agenc.			
28182	Amortissement immob. matériel de transport	2 654,60 €	2 654,60 €	2 654,60 €
28183	Amortissements immob. matériel bureau & informatique	5 198,56 €	5 198,56 €	5 198,56 €
28184	Amortissements immob. mobilier	6 544,08 €	6 544,08 €	6 544,08 €
28188	Amortissements immob. Corporelles	8 564,23 €	8 564,23 €	8 564,23 €
	TOTAL RECETTES	695 580,89 €	695 580,89 €	95 846,92 €

DEFICIT 2024
EXCEDENT N-1
EXCEDENT REEL A REPORTER

- 23 483,22 €

594 191,47 €

570 708,25 €

* * *

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de la comptabilité administrative du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES soumise à votre examen, et de déclarer toutes opérations de 2024 définitivement closes.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°17

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Les résultats du compte administratif 2024 du budget de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement, il en ressort un excédent de **110 810,32 €** (résultat 2024 excédentaire de 47 941,43 € plus l'excédent réel 2023 repris au fonctionnement pour 62 868,89 €) à reprendre au budget annexe 2024 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES en section de fonctionnement.

Section d'investissement, il en ressort un excédent réel de **570 708,25€** (déficit 2024 pour -23 483,22 € + excédent exercices antérieurs pour 594 191,47 €) à reprendre au budget annexe 2023 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES en section d'investissement.

Au regard de ces résultats, il vous est proposé de les affecter sur le budget annexe 2025 RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - Nature 002 – Excédent de fonctionnement reporté	110 810,32 €
--	--------------

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature 2181 - Installation, agencement et aménagement	310 000,00 €
Nature 2182 - Matériel de transport	10 000,00 €
Nature 2183 - Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €
Nature 2184 - Mobilier	10 000,00 €
Nature 2188 - Autres immobilisations corporelles	70 708,25 €

23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

Nature 2318 - Autre immobilisations corporelles	160 000,00 €
---	--------------

Recettes - Nature 001 - Excédent d'investissement reporté	570 708,25 €
---	--------------

* * *

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de l'affectation sur le budget annexe 2025 RESIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES, des résultats 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - Nature 002 – Excédent de fonctionnement reporté	110 810,32 €
--	--------------

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Nature 2181 - Installation, agencement et aménagement	310 000,00 €
Nature 2182 - Matériel de transport	10 000,00 €
Nature 2183 - Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €
Nature 2184 - Mobilier	10 000,00 €
Nature 2188 - Autres immobilisations corporelles	70 708,25 €

23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

Nature 2318 - Autre immobilisations corporelles	160 000,00 €
---	--------------

Recettes - Nature 001 - Excédent d'investissement reporté	570 708,25 €
---	--------------





DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° : D_2025_03_06_N°18

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant le départ en retraite d'un agent social principal 1^{ère} classe nécessitant la transformation de ce poste en poste d'agent social à temps complet,

Ainsi, il convient de modifier le tableau des effectifs de la résidence des Fleurs Salines à effet du 6 mars 2025, de la manière suivante :

Tableau des effectifs des Fleurs Salines au 6 mars 2025

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	1	
	Adjoint Administratif	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		3	3	
Médico-Sociale	Aide-soignant de classe supérieure	B	1	1	
	TOTAL FILIÈRE MÉDICO SOCIALE		1	1	
Sociale	Agent Social Principal de 1 ^{re} classe	C	3	3	
	Agent Social Principal de 2 ^e classe	C	3	3	
	Agent Social	C	10	8	
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE		16	14	
Technique	Technicien	B	1	1	
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		2	2	
TOTAL EMPLOIS			22	20	

Considérant, pour rappel, comme établi lors du Conseil d'Administration du 21 janvier 2025, qu'un agent social a été promu agent social principal 2^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2025

Le tableau des effectifs de la résidence des Fleurs Salines à effet du 1^{er} avril 2025 sera constitué de la manière suivante :

Tableau des effectifs des Fleurs Salines au 1^{er} avril 2025

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	1	
	Adjoint Administratif	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		3	3	

Médico Sociale	Aide-soignant de classe supérieure	B	1	1	
	TOTAL FILIÈRE MÉDICO SOCIALE		1	1	
Sociale	Agent Social Principal de 1 ^{re} classe	C	3	3	
	Agent Social Principal de 2 ^e classe	C	4	4	
	Agent Social	C	9	7	
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE		16	14	
Technique	Technicien	B	1	1	
	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		2	2	
	TOTAL EMPLOIS		22	20	

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter les tableaux des effectifs comme susvisés ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.



Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : BUDGET ANNEXE RESIDENCE LES GENETS D'OR – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°19

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, Mme ERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Après avoir présenté le budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR de l'exercice 2024 et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des tiers, ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à payer ;

Après vous être assuré que le receveur du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* * *

Considérant le compte de gestion 2024 du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR transmis par la direction départementale des finances publiques ;

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°20

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidence informe l'assemblée :

Après avoir présenté les différents comptes et différents groupes de l'exercice 2024 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR pour le Centre Communal d'Action Sociale des Sables d'Olonne et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'Ordonnateur,

- Considérant que l'Ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2024, les finances du budget annexe RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles ;

- Procédant au règlement définitif du budget 2024 ;
- Le document tel qu'il est joint à la présente délibération et constituant le Compte Administratif du budget annexe RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR pour l'exercice 2024 ;

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 RÉSIDENCE LES GENETS D'OR
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	LIBELLE M22	BP 2024	TOTAL DM	TOTAL	REALISE
	Dépenses				
60	GROUPE 1 – ACHATS				
60611	Eau & assainissement	6 000,00 €	7 000,00 €	13 000,00 €	12 076,53 €
60612	Energie, électricité	70 000,00 €	-10 000,00 €	60 000,00 €	52 722,64 €
60613	Chauffage	80 000,00 €	7 000,00 €	87 000,00 €	79 586,12 €
60618	Autres fournitures non stockables	1 600,00 €	1 000,00 €	2 600,00 €	2 579,44 €
60621	Combustibles et carburants	700,00 €		700,00 €	233,88 €
60622	Produits d'entretien	7 000,00 €	500,00 €	7 500,00 €	7 504,71 €
60624	Fournitures administratives	1 200,00 €	100,00 €	1 300,00 €	1 265,67 €
	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs				
60625		1 000,00 €	300,00 €	1 300,00 €	1 002,85 €
606268	Fournitures hôtelières	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €	3 907,93 €
	Autres fournitures consommables (habillement)				
60628		1 400,00 €	-537,83 €	862,17 €	862,17 €
6063	Alimentation	156 450,00 €	-18 000,00 €	138 450,00 €	136 667,37 €
6066	Fournitures médicales	300,00 €	0,00 €	300,00 €	169,85 €
	TOTAL ACHATS	327 650,00 €	-10 637,83 €	317 012,17 €	298 579,16 €
	GROUPE 1 – AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
6248	Transport divers	300,00 €	-300,00 €	0,00 €	0,00 €
6256	Missions	300,00 €	-300,00 €	0,00 €	0,00 €
6257	Réceptions	4 000,00 €	-4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6262	Frais de télécommunications	4 000,00 €		4 000,00 €	3 991,30 €
6288	Autres (CDF)	33 000,00 €	535,77 €	33 535,77 €	29 899,19 €
	TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS	41 600,00 €	-4 064,23 €	37 535,77 €	33 890,49 €
	TOTAL GROUPE 1	369 250,00 €	-14 702,06 €	354 547,94 €	332 469,65 €
	62 GROUPE 2 – PERSONNEL				
6215	Personnel affecté à l'établissement	810 000,00 €	95 000,00 €	905 000,00 €	863 511,48 €
6218	Autres personnels extérieurs	2 000,00 €	-2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6333	Participation des employeurs for° prof	1 000,00 €	-160,00 €	840,00 €	840,00 €
64784	Œuvres sociales	300,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €
	TOTAL GROUPE 2	813 300,00 €	92 840,00 €	906 140,00 €	864 351,48 €
	GROUPE 3 – STRUCTURE				
61	Services extérieurs				
61358	Locations mobilières	1 800,00 €	537,42 €	2 337,42 €	2 588,36 €
61528	Autres	51 000,00 €	5 000,00 €	56 000,00 €	57 310,45 €
	Entretien et réparations sur bien mobiliers				
61558		12 500,00 €	5 000,00 €	17 500,00 €	16 001,88 €
6161	Primes d'assurances	11 500,00 €	-4 000,00 €	7 500,00 €	6 810,13 €
6182	Documentation générale et technique	925,00 €	0,00 €	925,00 €	923,10 €

Total services extérieurs				
6231 Annonces et Insertions	400,00 €		400,00 €	342,44 €
63512 Taxes foncières	40 000,00 €	-40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
6358 Autres droits	0,00 €		0,00 €	302,76 €
68112 Dotations aux amortissements	89 733,48 €	0,00 €	89 733,48 €	89 733,48 €
TOTAL GROUPE 3	207 858,48 €	-33 462,58 €	174 395,90 €	174 012,60 €
002 Déficit de fonctionnement reporté				
TOTAL DEPENSES	1 390 408,48 €	44 675,36 €	1 435 083,84 €	1 370 833,73 €
GROUPE 2 – AUTRES PRODUITS				
1 Excédent de fonctionnement	2 426,44 €		2 426,44 €	
706 Hébergement	841 915,37 €	-147 459,85 €	694 455,52 €	701 146,10 €
7085 Prestations délivrées aux usagers, accompagnants...	279 925,06 €	-37 500,00 €	242 425,06 €	240 783,52 €
7488 Autres (subvention CCAS + CDF)	266 141,61 €	161 202,45 €	427 344,06 €	427 344,46 €
TOTAL GROUPE 2	1 390 408,48 €	-23 757,40 €	1 366 651,08 €	1 369 274,08 €
GROUPE 3 – PRODUITS FINANCIERS				
778 Autres produits exceptionnels	0,00 €	68 432,76 €	68 432,76 €	68 439,75 €
7815 Reprises sur provisions d'exploitation		0,00 €	0,00 €	0,00 €
791 Transfert de charges d'exploitation		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE 3	0,00 €	68 432,76 €	68 432,76 €	68 439,75 €
TOTAL RECETTES	1 390 408,48 €	44 675,36 €	1 435 083,84 €	1 437 713,83 €
	EXCEDENT 2024			66 880,10 €
	Excédent 2023			2 426,44 €
	SOIT UN EXCEDENT REEL DE			69 306,54 €

COMpte ADMINISTRATIF 2024 RESIDENCE LES GENETS D'OR
SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	LIBELLE M22	BP 2024	TOTAL DM	TOTAL	REALISE
	DEPENSES				
1572 Provisions pour gros entretiens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165 Dépôts et cautionnement	5 000,00 €	4 000,00 €	9 000,00 €	7 925,66 €	
2181 Installation, agenc. et aménagement	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	80 106,21 €	
2182 Matériel de transport	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	18 650,00 €	
2183 Matériel de bureau et Informatique	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	8 853,19 €	
2184 Acquisition de matériel	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	
2188 Autres immobilisations corporelles	71 240,39 €	0,00 €	71 240,39 €	19 431,99 €	
	TOTAL DEPENSES	466 240,39 €	4 000,00 €	470 240,39 €	134 967,05 €

RECETTES					
001	Excédent investissement reporté	371 506,91 €	0,00 €	371 506,91 €	0,00 €
10222	FCTVA			0,00 €	12 012,16 €
165	Dépôts et cautionnement	5 000,00 €	4 000,00 €	9 000,00 €	6 967,20 €
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS					
28					
28131	Amortissements immob. bâtiment	1 813,53 €		1 813,53 €	1 813,53 €
28181	Amortissements immob. générales et agenc.	63 698,78 €		63 698,78 €	63 698,78 €
28182	Amortissements immob. matériel de transport	6 498,00 €		6 498,00 €	6 498,00 €
28183	Amortissements immob. matériel bureau & info	1 793,52 €		1 793,52 €	1 793,52 €
28184	Amortissements immob. mobilier	4 522,64 €		4 522,64 €	4 522,64 €
28188	Amortissements immob. Corporelles	11 407,01 €		11 407,01 €	11 407,01 €
		89 733,48 €	0,00 €	89 733,48 €	108 712,84 €
	TOTAL RECETTES	466 240,39 €	4 000,00 €	470 240,39 €	108 712,84 €

DEFICIT 2024	-26 254,21 €
EXCEDENT EXERCICES ANTERIEURS	371 506,91 €
SOIT UN EXCEDENT REEL 2024	345 252,70 €

* * *

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver l'ensemble de la comptabilité administrative du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR soumise à votre examen, et de déclarer toutes opérations de 2024 définitivement closes.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Délibération n° : D_2025_03_06_N°21

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRICHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice -présidente informe l'assemblée :

Les résultats du compte administratif 2024 du budget de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement, il en ressort un **excédent de 69 306,54 €** (résultat 2024 excédentaire de 66 880,10 € plus l'excédent réel 2023 repris au fonctionnement pour 2 426,44€) à reprendre au budget annexe 2024 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR en section de fonctionnement.

Section d'investissement, il en ressort un **excédent réel de 345 252,70 €** (déficit 2024 pour -26 254,21 € + excédent exercices antérieurs pour 371 506,91 €) à reprendre au budget annexe 2023 de la RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR en section d'investissement.

Au regard de ces résultats, il vous est proposé de les affecter sur le budget annexe 2025 RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - Nature 002 – Excédent de fonctionnement reporté	69 306,54 €
--	-------------

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	
Nature 2181 - Installation, agencement et aménagement	300 000,00 €
Nature 2182 - Matériel de transport	10 000,00 €
Nature 2183 - Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €
Nature 2188 - Autres immobilisations corporelles	25 252,70 €

Recettes - Nature 001 - Excédent d'investissement reporté	345 252,70 €
---	--------------

* * *

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de l'affectation sur le budget annexe 2025 RESIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR, des résultats 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses - Nature 002 – Excédent de fonctionnement reporté	69 306,54 €
--	-------------

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	
Nature 2181 - Installation, agencement et aménagement	300 000,00 €
Nature 2182 - Matériel de transport	10 000,00 €
Nature 2183 - Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €
Nature 2188 Autres immobilisations corporelles	25 252,70 €

Recettes - Nature 001 - Excédent d'investissement reporté	345 252,70 €
---	--------------



Florence PINEAU
 Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 6 MARS 2025

OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR – TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° : D_2025_03_06_N°22

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme LAINÉ Maryse, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, M. Cyrille PALVADEAU, MmeERRAUD Odile, Mme MERLE Colette, M. RICOUR Etienne, Mme TRI-CHET Anita.

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme HENNO Linda, Mme RAMBAUD Marie-Odile.

Assistaient : Mme BROCHARD Marion, M. CHAILLOT David, Mme CHARDONNEAU Ombeline, Mme POIRIER A-Sophie, Mme RIBLE Michèle.

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant les possibilités d'avancement de grade de certains agents et des promotions internes,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant le départ en retraite d'un agent technique principal 1^{ère} classe nécessitant la transformation de ce poste en poste d'agent social,

Considérant également les possibilités de promotions internes, il a été proposé qu'un agent technique 1^{ère} classe soit promu agent de maîtrise à compter du 1^{er} février 2025.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la résidence LES GENETS D'OR à effet du 6 mars 2025, de la manière suivante :

Tableau des effectifs des Genêts d'Or au 6 mars 2025

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	Adjoint administratif	C	0,8	0,8	1
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		1,8	1,8	1
Sociale	Agent Social Principal de 1 ^{re} classe	C	4	4	
	Agent Social Principal de 2 ^e classe	C	3	2	
	Agent Social	C	9,5	8	1
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE		16,5	14	1
Technique	Agent de maîtrise principal	C	1	0	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		2	1	0
TOTAL EMPLOIS			20,3	16,8	2

* * *

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter les tableaux des effectifs comme susvisés ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement LES GENETS D'OR à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne

